

PROCES VERBAL SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-huit du mois de mai à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Neuvy-Deux-Clochers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme LEGERET Isabelle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29.05.2026

Date de publication : 29.05.2026

Présents : MM LEGERET Isabelle, MARTIN Isabelle, CAMBIER Jean-Jacques, DURAND Christelle, FOUCHER Estelle, CHAUSSECOURTE Benjamin, MICHELET Olivier, ELZINGRE Francis, REVERDY Anne, MAUXION Maxime.

Madame FOUCHER Estelle a été élue secrétaire.

Objet : Délibération pour validation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 18 mai 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Monsieur MICHELET Olivier.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 avril 2026.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Objet : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs 2026

Madame le Maire indique au conseil municipal que les prochaines élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2026, et qu'au préalable, il est nécessaire de désigner les représentants qui voteront.

Pour la commune de Neuvy-Deux-Clochers, un représentant titulaire et trois suppléants doivent être élus.

La désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants a été réalisée selon la réglementation définie.

Après le vote, les électeurs aux élections sénatoriales suivants sont élus :

- Titulaire :
 - o LEGERET Isabelle
- Suppléants :
 - o REVERDY Anne,
 - o MICHELET Olivier,
 - o CHAUSSECOURTE Benjamin.

Le procès-verbal d'élections a été joint à la délibération, ainsi qu'un tableau de désignation.

Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

La séance est levée à 18h35

Pour copie conforme,
Le maire,
LEGERET Isabelle



Le secrétaire de séance,
FOUCHER Estelle

